

## DELIBERATION CA044-2024

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur;

**Vu la délibération CA 003-2024 du Conseil d'Administration en date du 22 février 2024 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;**

**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 19 juin 2024 ;**

**Objet de la délibération : Offre de formation-Création DIU  
« Coordination en gérontologie » – Faculté de santé**

**Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 27 juin 2024, le quorum étant atteint, arrête :**

La création du DIU « Coordination en gérontologie » a été approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services*  
Didier BOUQUET

Signé le 3 juillet 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le :** 10 juillet 2024

# DIU COORDINATION EN GERONTOLOGIE



- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ
- DIPLÔME INTER-UNIVERSITES
- CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ
- ATTESTATION D'UNIVERSITÉ

- Création**
- Modification**

		Avis Favorable Défavorable Recommandation	
Avis du SMAF	Tableau de modélisation		En date du : 29 avril 2024
Avis du Conseil d'UFR	Maquette complète		En date du : 21 mars 2024
Avis de la CFVU	Maquette complète		En date du : 21 mai 2024
Avis du CA	Maquette complète		En date du :

Reçu aux services centraux le .....

**Projet version du :**



## IDENTIFICATION

### Coordonnées administratives

#### > Organisme responsable de l'offre de formation

**Raison sociale :** Université d'Angers  
**Adresse :** 40 rue de Rennes - BP 73 532 - 49100 ANGERS  
**Téléphone :** 02 44 68 86 84  
**E-mail :**  
**Numéro d'agrément :**  
**Numéro SIRET :** 19490970100303

#### > Organisme responsable des inscriptions de la formation

**Raison sociale :** Unité de formation continue Faculté de Santé  
**Adresse :** *28 rue Roger Amsler 49045 Angers cedex 01*  
**Téléphone :** 02.41.73.59.47  
**E-mail :** fcsante@univ-angers.fr  
**Numéro d'agrément :** 52490195049  
**Numéro SIRET :** 19490970100303

#### > Composante responsable de l'offre de formation

**Raison sociale :** Unité de formation continue Faculté de Santé  
**Adresse :** *28 rue Roger Amsler 49045 Angers cedex 01*  
**Téléphone :** 02.41.73.59.47  
**E-mail :** fcsante@univ-angers.fr  
**Numéro d'agrément :** 52490195049  
**Numéro SIRET :** 19490970100303

#### > Composante(s) associée(s)

**Raison sociale :**  
**Adresse :**  
**Téléphone :**  
**E-mail :**  
**Numéro d'agrément :**  
**Numéro SIRET :** <https://www.societe.com/etablisements/universite-d-angers-194909701.html>

#### > Autre(s) université(s) concernée(s) (demande de co-habilitation)

**Raison sociale :** Nantes Université  
**Adresse :** 10 rue Bias - 44035 NANTES Cedex 01  
**Téléphone :** [0253484741](tel:0253484741)  
**E-mail :** fc.sante@univ-nantes.fr  
**Numéro d'agrément :**  
**Numéro SIRET :** 130 029 747 00016

## Partenariat et co-organisation

Partenaires (un protocole ou une convention vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs, sur la base du règlement de la validation de la certification) :	<b>Nom du (des) partenaire(s) :</b> <b>Habilité(s) par l'Université d'Angers pour :</b> <input type="checkbox"/> former <input type="checkbox"/> organiser l'évaluation <input type="checkbox"/> former et organiser l'évaluation
Co-certificateurs (un protocole ou une convention vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs, sur la base du règlement de la validation de la certification) :	<b>Nom du (des) co-certificateurs(s) :</b> <b>Habilité(s) par l'Université d'Angers pour :</b> <input type="checkbox"/> former <input type="checkbox"/> organiser l'évaluation et certifier <input type="checkbox"/> former, organiser l'évaluation et certifier
Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus...) :	<i>A joindre en annexe</i>
Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation :	

### > Mode d'organisation adopté pour les DIU (Diplôme Inter-Universités) :

un groupe dans chaque site universitaire plusieurs sites d'inscription	1
un groupe, plusieurs sites d'enseignement avec chacun son site d'inscription respectif	
un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription	

### > Enseignant(s) responsable(s) (pour chaque université pour les DIU) :

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	Téléphone	Email
Cédric ANNWEILLER	ANGERS	PU-PH		cedric.annweiler@univ-angers.fr
Marine ASFAR	ANGERS	PH		marine.asfar@univ-angers.fr
Guillaume CHAPELET	NANTES	MCU-PH		Guillaume.CHAPELET@chu-nantes.fr

## **Contacts administratifs**

<b>Université</b>	<b>Ingénieur Projets FP (Nom, mail, tél)</b>	<b>Gestionnaire FP (Nom, mail, tél)</b>
ANGERS	Giovanni PETIT	Adeline ROULIERE
NANTES	Typhanie PRINCE	

## **Date d'ouverture**

Année universitaire : 2024/2025

Début des cours : Janvier 2025

## **Lieu(x) des enseignements**

## **Nomenclatures de la formation\***

Formacode : *14289 Gérontologie*

## **CONTEXTE / OPPORTUNITE / ORIGINALITE**

### **Historique**

Cette formation apporte des compétences gérontologiques complémentaires à des médecins non spécialistes en gériatrie leur permettant d'assurer la fonction de Médecin coordonnateur d'EHPAD et d'animer ou de participer aux dispositifs territoriaux de coordination dédiés aux personnes âgées.

Le parcours de formation est unique afin de permettre aux étudiants titulaires du diplôme d'exercer l'une ou l'autre des fonctions au cours de sa carrière, voire éventuellement les deux en même temps selon les organisations locales.

Ce diplôme dure un an et fait partie, avec le DIU Médecine de la personne âgée (validé par l'Université d'Angers en 2022) - qui en est la condition principale d'accès - d'un nouveau cursus de 2 ans qui remplace au niveau national la Capacité de médecine de gérontologie (à partir de la rentrée 2021). Ce DIU de coordination en gérontologie correspond donc à la deuxième année de ce nouveau cursus de 2 ans.

Il s'agit d'une formation nationale portée par le Collège National des Enseignants de Gériatrie (CNEG) et le Conseil National des Professionnels de Gériatrie et déclinée dans chaque UFR ayant un universitaire titulaire en gériatrie.

### **Partenariat**

Ce DIU sera réalisé avec l'université de Nantes. Nous avons co-construit le projet avec les enseignants de cet établissement tout comme le DIU médecine de la personne âgée, étape N°1 de ce parcours de formation.

Afin de mutualiser nos enseignements, nos stagiaires vont être amenés pour partie des enseignements de Rennes, Tours et Brest. Et vice versa.

### **Opportunité et pertinence de la certification**

En 2011, d'après les données de l'enquête nationale auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées, près de 61 600 personnes âgées étaient prises en charge dans des établissements pouvant accueillir des personnes âgées dépendantes. Près

de neuf résidents sur dix vivaient dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), avec une assistance permanente du personnel.

Si la tendance d'évolution du nombre de résidents en institution se poursuivait, l'offre d'hébergement dans le Grand Est devrait atteindre 90 000 places en 2020, dans les maisons de retraite EHPAD (56 700 places) et dans les unités de soins de longue durée médicalisées (9 950 places). (sources INSEE).

Les Ehpad de la région Pays de la Loire soulignent les besoins en professionnels, notamment médecins coordonnateurs formés en gériatrie.

Par ailleurs tous les territoires de la région sont maintenant dotés de structures de coordination telles que les PTA, futurs DAC, où des compétences gériatriques sont requises pour prendre en charge les situations complexes de personnes âgées dépendantes. Au vu de l'évolution démographique ce besoin ne fera qu'augmenter avec le temps.

### **Etude de la concurrence**

C'est un diplôme national organisé au niveau national par le conseil national des enseignants en gériatrie. Ce diplôme est décliné dans toutes les régions.

### **Présentation pour la plaquette commerciale**

Ce DIU est élaboré par le Collège National des Enseignants de Gériatrie (CNEG) travaillant sous l'égide du Conseil National des Professionnels de Gériatrie. Il inclut notamment un enseignement qui était donné dans la Capacité de Gériatrie (actuellement fermée, dernière année d'inscription 2020/2021 à Nancy).

Le DIU de coordination en gériatrie correspond à la deuxième année d'un cursus de deux ans dont la première année correspond au DIU de Médecine de la personne âgée. Ce cursus de deux ans vise à remplacer l'« ancienne » Capacité de gériatrie.

Cette nouvelle formation répond entre autres aux besoins suivants :

- Avoir une formation diplômante nationale actualisée pour le métier de Médecin coordonnateur d'EHPAD, et de Médecin de dispositif territorial gériatrique (fonctions ne devant pas obligatoirement imposer le recours au DES de Gériatrie) en remplacement de DU de médecin coordonnateur, de la capacité de gériatrie et même pour une faible proportion de médecin titulaire du DESC de gériatrie.
- Répondre aux exigences de formation du décret 2005 relatif à la qualification, aux missions et au mode de rémunération du médecin coordonnateur exerçant dans un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (article D. 312-155-2).

## **ELEMENTS DE SUIVI SI RENOUVELLEMENT/MODIFICATION**

### **Statistiques**

	2021/2022		2022/2023		2023/2024	
	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés
Formation Professionnelle						
Formation Initiale						

## Création du diplôme et modifications

	CREATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION
Date de passage en conseil d'UFR	21 mars 2024		
Date de passage à la CFVU			
Date de passage au CA			
Date d'ouverture	Janvier 2025		

## MODALITES D'ACCES AU DIPLOME

### Voies d'accès au diplôme

- Formation Initiale
- Formation Professionnelle
- Par l'expérience professionnelle  
(*dispense totale de l'ensemble des cours mais pas des épreuves d'évaluation*)
- Par la VAE  
(*uniquement dans le cadre d'une certification visant un enregistrement au RNCP*)

### Niveau d'entrée

- Être titulaires d'un diplôme d'Etat de Docteur en Médecine et exercer la médecine de plein droit en France
- ou pour les praticiens à diplôme hors Union Européenne, être lauréat de l'épreuve de vérification des connaissances (EVC) dans le cadre de la procédure d'accès à l'exercice (PAE).
- **et** être titulaire du DIU « médecine du sujet âgé »

### Type de public (statut : étudiant, salarié, demandeur d'emploi, profession libérale, ...)

Salarié, profession libérale.

## CONDITIONS D'ADMISSION

**Capacité d'accueil (effectif maximum) : 10**

**Seuil d'ouverture pédagogique (effectif minimum) : 5**

**Seuil d'ouverture financier (recettes minimum UA, hors droits d'inscription) : 7**

### **Procédure de recrutement**

#### **Composition de la commission de recrutement :**

Elle est composée de 2 (*nombre et profil des membres : fonction, entreprise, attribution statutaire*), parmi les membres figurant dans ce tableau.

<b>NOM et Fonction au sein de la commission</b>	<b>Université de rattachement</b>	<b>Statut</b>	<b>E-mail</b>
Cédric ANNWEILLER	ANGERS	PU-PH	ceannweiler@chu-angers.fr
Marine ASFAR	ANGERS	PH	Marine.asfar@chu-angers.fr

Le candidat effectuera sa candidature en ligne sur le site de l'UA et joindra par téléchargement les pièces complémentaires à son dossier : copie du diplôme, lettre de motivation, CV détaillé, ....

Les candidatures seront transmises aux membres de la commission de recrutement pour analyse de la demande. Les candidats seront ensuite informés de la décision de la commission par le service de formation professionnelle.

#### **Individualisation des parcours :**

Les dispenses de cours seront demandées par le candidat et validées lors de la commission de recrutement après étude de la candidature en lien avec le parcours et le projet professionnel du candidat.

- **Dispenses partielles de cours possible pour cette formation**

- OUI
- NON

**Les dispenses de cours ne dispensent pas des évaluations prévues dans les MODALITES D'EVALUATION DES COMPETENCES et DE VALIDATION.**



## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET PROFESSIONNELS

### **Objectif(s) de la formation/certification**

- Apporter des compétences gériatologiques complémentaires à des médecins non spécialistes en gériatrie
  - o assurer la fonction de Médecin coordonnateur d'EHPAD
  - o animer ou de participer aux dispositifs territoriaux de coordination dédiés aux personnes âgées.

### **Désignation du métier et des fonctions visées, ou de l'activité professionnelle visée (pour une spécialisation à visée Répertoire spécifique)**

### **Description des activités professionnelles et des compétences à mobiliser pour les réaliser**

### **Responsabilité et autonomie caractérisant les postes ciblés**

### **Type d'emplois accessibles avec la certification (en sortie), secteurs d'activité, taille des structures employeuses :**

- Coordination gériatrique et gériatologique d'un EHPAD
- Coordination de l'accompagnement et de la prise en charge des personnes âgées au sein d'un Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) et d'autres dispositifs de coordination gériatologiques

### **Métiers/Profils concernés par la formation (en entrée) :**

Les médecins souhaitant assurer la fonction de médecin coordonnateur d'EHPAD et les médecins impliqués dans des dispositifs de coordination gériatologique (réseaux gériatologiques, Coordination Territoriale d'Appui (CTA), Plateforme Territoriale d'Appui (PTA), (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'Autonomie), Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)...

## ORGANISATION DE LA FORMATION

### **Durée totale de la formation : 131 heures**

Enseignements théoriques et pratiques en présentiel : 63 heures

Enseignements à distance (synchrone et/ou asynchrone) : 68 heures

Tutorat :

Mise en œuvre en situation professionnelle (stage) : 70 h

Examens/soutenance : 2 heures

Autres (parcours recherche, simulation...) :

Estimation du temps personnel (hors durée totale formation) :

### **En alternance (hors contrat de professionnalisation et apprentissage)**

Du .. /.. /20.. au .. /.. /20..

Modalité de formation qui se caractérise par l'acquisition organisée et progressive de compétences dans le cadre d'activités formatives et professionnelles. Celles-ci se déroulent en alternance en centre de formation (ou à distance) et en entreprise.

OUI

NON

### **Calendrier de la formation**

(début, fin, regroupements, nombre de sessions, ...) :

Du 6 janvier 2025 au 31 juin 2025

Date prévisionnelle

OUI

NON

### **Calendrier Universitaire :**

Annuel : sur 1 année universitaire

Pluriannuel : sur 2 années universitaires

Autre : précisez

# PROGRAMME DETAILLE

ENSEIGNEMENTS	Compétences	Répartition des heures						Mutualisation		Enseignants / intervenants
		Présentiel			Hors Université			(oui/non)	indiquer la formation concernée par la mutualisation	
		CM	TD	TP	HETD	Stage	Distanciel			
<b>Module 1 - 7 jours (2 jours) PEC par Tours</b> Rôle de santé publique et de formation / Bon usage des médicaments / conciliation médicamenteuse / non-médicamenteuse / EHPAD historique, fonctionnement et budget		0	14	0	14	0	0	0		Pr Emmanuel RUSH Dr Adeline BODET Pierre GOUZARULT Dr Annie THOMAS Dr Annie THOMAS Dr Annie THOMAS
<b>Module 2 - Rennes (2 jours) PEC par Rennes</b> Les différents métiers de la gérontologie et travail interprofessionnel / attente et limites vis à vis du gériatre / notion de subsidiarité		0	14,25	0	14,25	0	0	0		Gael DUJREL Aline CORVOL Rachael MENARD Dominique SOMME Gael DUJREL Annie-Sophie LOPEZ Gaelle CHESTNAT Dominique SOMME Suzanne GUYON André GUYON Dominique SOMME Gael DUJREL Vincent MOREL Gael DUJREL Pascale GAUDIN-PIEL
Base de management			3*							
Télé-médecine en EHPAD / à domicile			3*							
Missions du médecin			4							
Fin de vie en EHPAD ou à domicile			4*							
<b>Module 3 - Brest (2 jours) PEC par Brest</b> Dispositifs territoriaux gérontologiques		0	14	0	14	0	0	0		Dr Jean-François Coupez Mélanie Bellec / Dr Jean-François Coupez / Pr Arnette Genric Dr Jean-François Coupez
Démarche de parcours			3							
EGS et plan personnalisé			2,5							
Partenaires du dispositif, environnement et réglementation			2,5							Pr Genric
<b>Module 4 - Tours (2 jours) PEC par Tours</b> Approche systémique de la complexité en EHPAD et en DAC		0	7	0	7	0	0	0		Mme Annick Arrouald / Mme Elsa Queuneur, Mme Françoise Thomas-Toulouzou
Protocollation, délégation de tâche, place des IPAG			3,5							Dr Bellatreche
Evaluation de la formation par les étudiants			2,5							Mme Marie LEMALE Dr Wassim GANA
<b>Module 5 - NANTES/ANGERS Séminaire thématique (2 jours)</b> Présentation de l'offre de Gériatrie de la filière de territoire et de la filière GHT		15	14	0	36,5	70	0	0		Marine Adar et Guillaume Chapelet
Présentation du conseil départemental et de la politique personne âgée			2,5							Simon Favreau
Présentation de l'ARS et de la politique personne âgée			2,5							Sebastien Blesche
Présentation des services à domicile du territoire			2,5							Bachelier
Présentation des organisations alternatives à l'hospitalisation dont l'approche clinique domiciliaire (HAD, EMS, réseaux etc...)			2,5							Dr Riviere
Présentation des organisations de coordination territoriale existantes (DAC, PTA, MAA) et de l'organisation territoriale pour les médecins coordonnateurs (associations etc...)			2,5							Agnès MAILLARD
<b>Séance 6 - E-learning national (SIDES NG)</b> Les différents métiers de la gérontologie et travail interprofessionnel / base du management / gestion de projet, de crise, accompagnement / rôle du médecin coordonnateur / Bon usage du médicament, conciliation médicamenteuse, approche non médicamenteuse								68		
- Evaluation et codage de la perte d'indépendance et de l'état de santé										
- EHPAD : historique, fonctionnement, budget										
- Dispositifs territoriaux gérontologiques : historique, fonctionnement des DACs, budget										
- Démarche éthique, niveau de soins requis										
- Missions du médecin coordonnateur EHPAD										
- Les pratiques alternatives en EHPAD et à domicile										
- Nutrition / déshydratation en EHPAD et à domicile										
- Chutes et troubles de l'équilibre en EHPAD et à domicile										
- Télé-médecine et e-santé en EHPAD et à domicile										
- PUI, circuit du médicament et dotation d'urgence										
- PASA et UHR										
- Protection judiciaire, expertise										
- Sommeil en EHPAD et à domicile										
- Fonctionnement à domicile										
- Relation avec EHPAD et à domicile										
- Relation avec services d'urgence										
- Le Mékavole en EHPAD et à domicile										
- Animation en EHPAD										
- Les libéraux et LEHAD										
<b>STAGE</b>										
<b>Epreuve écrite nationale sur SIDES NG</b>				1,5		0				
<b>Epreuve pratique</b>				0,5						

## MODELISATION APOGEE

Cf annexe

### ÉQUIPE PEDAGOGIQUE PREVISIONNELLE

Composition de l'équipe pédagogique prévisionnelle pour la première promotion.

ENSEIGNEMENTS	Enseignants / intervenants	
	Nom de l'enseignant	Qualité de l'enseignant
<b>Module 1 - Tours (2 jours) PEC par Tours</b>		
Rôle de santé publique et de formation / bon usage des médicaments / conciliation médicamenteuse / non-médicamenteuse / EHPAD historique, fonctionnement et budget	Pr Emmanuel RUSH	PUPH
	Dr Adeline BOUDET	PH
	Pierre GOUABAULT	Administrateur d'EHPAD
Missions du médecin coordonnateur / projet de vie personnalisé / urgences en EHPAD et à domicile	Dr Annie THOMAS	
	Dr Annie THOMAS	
	Dr Annie THOMAS	
<b>Module 2 - Rennes (2 jours) PEC par Rennes</b>		
Les différents métiers de la gérontologie et travail interprofessionnel / attente et limites vis à vis du gériatre / notion de subsidiarité	Gaël DUREL	Docteur
	Aline CORVOL	PU-PH
	Rachel MENARD	Infirmière Pratique Avancée
Base du management	Dominique SOMME	PU-PH
	Gael DUREL	Docteur
	Anne-Sophie LOPEZ	Directrice
Télé médecine en EHPAD / à domicile	Gaëlle CHESNAIS	EHESP
	Dominique SOMME	PU-PH
	Gael DUREL	Docteur
Missions du médecin	Aurore GRIMAUD	Directrice d'Hopital Janzé
	Dominique SOMME	PU-PH
Fin de vie en EHPAD ou à domicile	Gael DUREL	Docteur
	Vincent MOREL	Docteur
Les libéraux en EHPAD	Gael DUREL	Docteur
	Pascale GAUDIN-PIEL	URPS
<b>Module 3 - Brest (2 jours) PEC par Brest</b>		
Dispositifs territoriaux gérontologiques	Dr Jean-François Conrad	(DAC Finistère)
Démarche éthique; niveau de soins	Mélanie Bellec / Dr Jean François CONRAD / Pr Armelle Gentric	DAC Centre Ouest Bretagne
Démarche de parcours	Dr Jean François Conrad	
EGS et plan personnalisé	Pr Gentric	PU-PH
Partenaires du dispositif, environnement et réglementation	Mme Annick Arnould / Mme Elisa Queumeur, Mme Françoise Thomas-Toulouzu	IDE/Association
<b>Module 4 -Tours (2 jours) PEC par Tours</b>		
Approche systémique de la complexité en EHPAD et en DAC	Dr Bellatreche	
Protocolisation, délégation de tâche, place des IPAG	Mme Marie LEMAILE	Infirmière Pratique Avancée
Evaluation de la formation par les étudiants	Dr Wassin GANA	
<b>Module 5 -NANTES/ANGERS Séminaire thématique (2</b>		
Présentation de l'offre de Gériatrie de la filière de territoire et de la filière GHT	Marine Asfar et Guillaume Chapelet	PH et MCU-PH
Présentation du conseil départemental et de la politique personne âgée	Simon Favreau	Directeur du service Autonomie au Conseil départemental 44
Présentation de l'ARS et de la politique personne âgée	Sebastien Ripoche	directeur des parcours PA à la direction de l'offre en santé et en faveur de l'autonomie à l'ARS
Présentation des services à domicile du territoire	Bachelier	responsables de l'offre médicosociale au CD 44
Présentation des organisations alternatives à l'hospitalisation dont l'approche clinique domiciliaire (HAD, EMG, réseaux etc...)	Dr Rivière	PH
Présentation des organisations de coordination territoriale existantes (DAC, PTA, MAIA) et de l'organisation territoriale pour les médecins coordonnateurs (associations etc..)	Agnès MAILLARD	DGA du CD 72 et Responsable du DAC de la Sarthe
<b>Session 6 - E-learning national (SIDES NG)</b>		

## SCENARIO PEDAGOGIQUE

Cette formation est hybride. Nous avons 68 h de E-learning proposé par le collège au niveau national et environ 63 heures de cours en présentiel proposé par les facultés.  
Un stage de 70 h en structure complète cette formation.

## MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION

### **Evaluation des compétences (description)**

#### REFERENTIEL DE COMPETENCES

*(Compétences et acquis d'apprentissage correspondants)*

Les compétences sont présentées selon les deux types de fonction/activité auxquelles le DIU prépare :

#### **Coordination de dispositif territorial gérontologique**

À l'issue du parcours de deux ans et du DIU de coordination gérontologique, les médecins seront en mesure d'animer (ou de participer à) un dispositif territorial de coordination dédié aux personnes âgées et notamment seront capables de :

Au niveau de la coordination des acteurs territoriaux :

- Identifier les acteurs de santé du territoire afin de fluidifier le parcours de santé des personnes accompagnées
- Conseiller les acteurs du territoire sur la politique gérontologique et les bons soins aux personnes âgées.
- Participer à la promotion et aux négociations nécessaires à la mise en œuvre du dispositif auprès des acteurs du territoire
- Animer les réunions de coordination sur le territoire des acteurs médicaux.
- Identifier les risques éventuels pour la santé publique sur le territoire et veiller à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la réponse à ces risques

Au sein du dispositif :

- Donner un avis sur les admissions des personnes à accompagner.
- Participer à ou coordonner l'évaluation de l'état de dépendance des personnes accompagnées et l'élaboration de leurs projets de santé personnalisée.
- Elaborer, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins du dispositif.
- Contribuer à la mise en œuvre d'une politique de formation au sein du dispositif.
- Veiller à l'application et à l'amélioration des bonnes pratiques gériatriques au sein du dispositif entre autres par l'analyse des pratiques professionnelles.
- Participer à la mise en œuvre du dossier type de soins en tenant compte des systèmes d'information et du secret médical.
- Participer à la rédaction du rapport annuel d'activité dans une approche réflexive.

#### **3.7.2 Coordonnateur d'EHPAD**

À l'issue de ce parcours, les médecins seront en mesure d'assurer le rôle de médecin coordonnateur d'EHPAD tel que défini dans l'Article D312-158 du Code de l'action sociale et des familles ([www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000038743629/2019-07-07](http://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000038743629/2019-07-07)), et notamment en mobilisant un ensemble de compétences cliniques, managériales et éthiques dans la conduite de ses missions.

Le médecin coordonnateur d'EHPAD sera capable de :

- 1° Elaborer, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins
- 2° Donner un avis sur les admissions des personnes à accueillir
- 3° Présider la commission de coordination gériatrique chargée d'organiser l'intervention de l'ensemble des professionnels salariés et libéraux au sein de l'établissement
- 4° Evaluer et valider l'état de dépendance des résidents et leurs besoins en soins
- 5° Veiller à l'application des bonnes pratiques gériatriques,
- 6° Coordonner la réalisation d'une évaluation gériatrique
- 7° Contribuer auprès des professionnels de santé à la bonne adaptation aux impératifs gériatriques des prescriptions
- 8° Contribuer à la mise en œuvre d'une politique de formation
- 9° Elaborer un dossier type de soins ;
- 10° Coordonner, avec le concours de l'équipe soignante, un rapport annuel d'activité
- 11° Identifier les acteurs de santé du territoire afin de fluidifier le parcours de santé des résidents
- 12° Identifier les risques éventuels pour la santé publique dans les établissements et veiller à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la prise en charge de ces risques
- 13° Réaliser des prescriptions médicales pour les résidents de l'établissement en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux
- 14° Elaborer, après avoir évalué leurs risques et leurs bénéfices avec le concours de l'équipe médico-sociale, les mesures particulières comprises dans l'annexe au contrat de séjour.

### **Conditions de validation (de délivrance du diplôme)**

Pour être déclaré admis au DIU « » il faut :

- Obtenir la moyenne de 10/20.
- Être assidu à l'ensemble des modules

### **Composition du jury de soutenance :**

Il est composé de 3 (*nombre et profil des membres : fonction, entreprise, attribution statutaire*), parmi les membres figurant dans ce tableau.

<b>NOM Fonction au sein de ce jury</b>	<b>Université de rattachement</b>	<b>Statut</b>	<b>E mail</b>
Cédric ANNWEILLER	Angers	PU-PH	ceannweiler@chu-angers.fr
Marine ASFAR	Angers	PH	Marine.asfar@chu-angers.fr
Guillaume CHAPELET	Nantes	MCU-PH	Guillaume.chapelet@chu-nantes.fr

### **Composition du jury de délibération délivrant la certification après un parcours de formation professionnelle**

<b>NOM Fonction au sein de ce jury</b>	<b>Université de rattachement</b>	<b>Statut</b>	<b>Email</b>

### **Composition du jury de délibération délivrant la certification par validation des acquis de l'expérience (uniquement pour les du au RNCP)**

<b>NOM Fonction au sein de ce jury</b>	<b>Université de rattachement</b>	<b>Statut</b>	<b>Email</b>

### **Seconde session et redoublement**

Dans le cas où un apprenant serait ajourné il pourrait être autorisé à se réinscrire une fois, après avis favorable du responsable pédagogique local (ou de son représentant).

## **COORDINATION, SUIVI ET EVALUATION DU DISPOSITIF**

### **Commission pédagogique**

La commission pédagogique est présidée par le responsable de la formation, enseignant ou enseignant-chercheur de la composante de rattachement. Elle est composée à minima de ce responsable de formation.

Elle assure la coordination pédagogique, la planification des sessions et le suivi de la formation. Elle définit les conditions de recrutement et d'accès à la formation, organise le bon déroulement des enseignements et le suivi des stagiaires, en collaboration avec les services administratifs. Elle réalise un bilan de fin de formation et, en lien avec les préconisations du conseil de perfectionnement, apporte si nécessaire les modifications appropriées (*référentiels, contenu, pédagogie, durée, organisation, ...*). Elle valide les éléments et documents destinés à la communication externe et promeut la formation auprès des milieux professionnels.

Elle est composée de 3 (*nombre et profil des membres : fonction, entreprise, attribution statutaire*), parmi les membres figurant dans ce tableau.

<b>NOM Fonction au sein de la commission</b>	<b>Université de rattachement</b>	<b>Statut</b>	<b>Email</b>
Cédric ANNWEILLER	Angers	PU-PH	ceannweiler@chu-angers.fr
Marine ASFAR	Angers	PH	Marine.asfar@chu-angers.fr
Guillaume CHAPELET	Nantes	MCU-PH	Guillaume.chapelet@chu-nantes.fr

### **Conseil de perfectionnement**

**Présentation, composition, attributions statutaires, ordre du jour et fréquence des consultations définies dans le Règlement UA de la validation de la certification pour les Diplômes d'Université joint.**

Elle est composée de 3 (*nombre et profil des membres : fonction, entreprise, attribution statutaire*), parmi les membres figurant dans ce tableau.

<b>NOM Fonction au sein de la commission</b>	<b>Université de rattachement</b>	<b>Statut</b>	<b>Email</b>
Cédric ANNWEILLER	Angers	PU-PH	ceannweiler@chu-angers.fr
Marine ASFAR	Angers	PH	Marine.asfar@chu-angers.fr
Guillaume CHAPELET	Nantes	MCU-PH	Guillaume.chapelet@chu-nantes.fr

### **Systeme de veille et amelioration continue**

Une évaluation de la formation et des enseignements est organisée en fin de formation au moyen d'une enquête auprès des stagiaires par la composante de rattachement. Les résultats de cette enquête sont transmis au responsable pédagogique avant la réunion de la commission pédagogique et du conseil de perfectionnement.

### **dispositif de suivi des titulaires de la certification**

#### **VALIDATION DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (DPC)**

**DU Complet**      **Oui**       **Non**

**Chaque UE/module correspond a un programme DPC :**      **Oui**       **Non**

#### **ENREGISTREMENT AUX REPERTOIRES NATIONAUX**

**RNCP :**                      **Oui**       **Non**       **En cours**       **En projet**

**Répertoire Spécifique :**      **Oui**       **Non**       **En cours**       **En projet**



## TARIFS

### **Tarifs de la formation** (Hors Droits universitaires)

	Financement entreprise et/ou personnel et/ou via le CPF	Etudiant	Tarif négocié dans le cadre spécifique d'un partenariat
DU complet	1950 €		
Bloc de compétences			
Module(s)			
Certification, dans le cas spécifique d'un accès par l'expérience avec dispense totale des cours (hors VAE)			

Dans le cadre d'un partenariat faisant l'objet d'une convention cadre, se reporter au prix négocié avec le Partenaire, correspondant à la prestation assurée par l'Université et facturée au Partenaire.

Les m Montants forfaitaires exonérés de TVA.

## MARKETING/COMMUNICATION/ COMMERCIALISATION

Pistes à approfondir avec le pôle Marketing et Commercial du SCAFOP :

Une réunion sur la communication avec le service marketing du SCAFOP sera calée une fois le projet validé par les instances universitaires.

Une plaquette commerciale sera conçue et communiquée par voie d'emailing.

Un encart permettra la communication sur les réseaux sociaux.

La formation sera également présente sur le site de l'Université.

## BUDGET PREVISIONNEL

SYNTHESE BUDGET PREVISIONNEL			
Date de version du budget:	14/03/2024		
Nom de la formation:	DIU Coordinateur en gérontologie		
Nom du module:	0		
Nb de stagiaire prévisionnel	10		
nb d'h de formation / stagiaire	131		
Recettes prévisionnelles			
TYPE DE FINANCEMENT STAGIAIRE	Nb stagiaires, de groupes ou de modules PREVISIONNEL	Tarif / stagiaire, groupe ou module	Recettes prévisionnelles
financés	0	0	0
groupe entreprise	0	0	0
demandeurs d'emploi	0	0	0
individuels	7	1 950	13 650
autre	0	0	0
module	0	0	0
étudiants	0	0	0
Droits ministériels (DM)	7	170	1 190
<b>Total Recettes prévisionnelles</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>14 840</b>
Charges prévisionnelles			
TYPE DE CHARGE	Montant (€)		
charges responsabilité pédagogique	0		
charges enseignants UA (hors respons. Pédag et ingénierie)	2 138		
charges vacataires	0		
charges BIATSS (admin)	869		
charges directes (frais mission et formation) hors facturation partenaire	2 325		
charges liées à une facture du partenaire (interventions, frais...)	0		
charges indirectes	5 930		
<b>total charges</b>	<b>12 023</b>		
Résultat avec tarification proposée			
RESULTATS	Montant (€)		
Marge sur coûts directs COMPOSANTE	9 442,9		
Résultat d'activité UA	505,7		
tarif moyen appliqué / stagiaire (incluant DM)	1 484,0		
Tarif minimal / stagiaire pour équilibre résultat d'activité UA	1 433,4		
Tarif horaire brut appliqué / stagiaire	11,3		

## Annexe : Modélisation Apogée

Création CFVU 21 mai 2024

### DIU Coordination en gérontologie

Libellé	Nature	FCA	CM	TD	Vol/Etud	Co-animé	Session 1		Remarques
							Nature	Coef.	
<b>Enseignements théoriques et pratiques en présentiel</b>			<b>15</b>	<b>49,25</b>	<b>64,25</b>				
<b>Module 1</b>	<b>MODU</b>	<b>X</b>		<b>14</b>	<b>14</b>				Prise en charge Tours
Rôle de santé publique et de formation / bon usage des médicaments / conciliation médicamenteuse / non-médicamenteuse / EHPAD historique, fonctionnement et budget	MATI			7	7				
Missions du médecin coordonnateur / projet de vie personnalisé / urgences en EHPAD et à domicile	MATI			7	7				
<b>Module 2</b>	<b>MODU</b>	<b>X</b>		<b>14,25</b>	<b>14,25</b>				Prise en charge Rennes
Les différents métiers de la gérontologie et travail interprofessionnel / attente et limites vis à vis du gériatre / notion de subsidiarité	MATI			3	3	3			
Base du management	MATI			4	4	4			
Télé médecine en EHPAD / à domicile	MATI			1,5	1,5	3			
Missions du médecin	MATI			1,75	1,75	2			
Fin de vie en EHPAD ou à domicile	MATI			2	2	2			
Les libéraux en EHPAD	MATI			2	2	2			
<b>Module 3</b>	<b>MODU</b>	<b>X</b>		<b>14</b>	<b>14</b>				Prise en charge Brest
Dispositifs territoriaux gérontologiques	MATI			3	3				
Démarche éthique; niveau de soins	MATI			4	4				
Démarche de parcours	MATI			2,5	2,5				
EGS et plan personnalisé	MATI			3	3				
Partenaires du dispositif, environnement et réglementation	MATI			2	2				
<b>Module 4</b>	<b>MODU</b>	<b>X</b>		<b>7</b>	<b>7</b>				Prise en charge Tours
Approche systémique de la complexité en EHPAD et en DAC	MATI			3,5	3,5				
Protocolisation, délégation de tâche, place des IPAG	MATI			2,5	2,5				
Evaluation de la formation par les étudiants	MATI			1	1				

